

Compte rendu du 29 octobre 2018

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MAREIL-SUR-LOIR ET L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT. :S'agissant de missionner l'association Familles Rurales Clermont-Mareil pour la mise en œuvre des actions jeunesse pour les enfants de 3 à 12 ans, il convenait de préciser les engagements de chacune des parties signataires par une convention qui a été validée par 9 voix pour et une contre (aucune abstention).

TARIFS TAXES ASSAINISSEMENT APPLICABLES AU 1^{er} novembre 2018 : Aucuns gros travaux n'étant à prévoir dans l'immédiat, à l'unanimité le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux. Ces derniers restent donc à 1.06€ au M3 et 61€ d'abonnement annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.